

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 9 novembre 2017  
Date d'affichage 9 novembre 2017  
**Nombre de conseillers**  
en exercice 29  
présents 22 (+ 7 procurations)  
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20171116-DEL\_17\_11\_15\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2017

Publication : 16/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le QUINZE NOVEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Michel DIEDERICH, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Thierry PERRE, M. Claude DROUET

**Excusés** : M. Philippe GALLAND (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Quentin GUTTERRES (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Hélène DEBLOCK a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ECHANGES DE TERRAINS AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU PARC D'ACTIVITES  
DEPARTEMENTAL DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE**

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2007 autorisant des échanges sans soulte de parcelles situées dans le Parc d'Activités des Ajeux, avec la SEM « la Fertoise »,

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc d'Activités Départemental du Pays de l'Huisne Sarthoise en date du 26 février 2010 autorisant ces mêmes échanges de parcelles entre la ville et le Syndicat Mixte du Parc Départemental du Pays de l'Huisne Sarthoise,

CONSIDERANT que ces terrains ont été cédés en 2008 par la SEM « la Fertoise » au Syndicat Mixte du Parc d'Activité Départemental du Pays de l'Huisne Sarthoise,

CONSIDERANT que dans ces conditions, il convient de procéder à la régularisation de ces échanges entre la commune et le Syndicat Mixte du Parc d'Activités de l'Huisne Sarthoise,

CONSIDERANT la demande d'actualisation sollicitée auprès de France Domaine en date du 22 septembre 2017, et restée sans réponse à ce jour,

CONSIDERANT que les modalités relatives à ces échanges sont les suivantes :

- Parcelles cédée par la Ville au Syndicat Mixte du Parc d'Activités Départemental du Pays de l'Huisne Sarthoise :
  - ZD n° 243 (ex ZD n° 126) pour 68 m<sup>2</sup>
- Parcelles cédées par le Syndicat Mixte du Parc d'Activités Départemental du Pays de l'Huisne Sarthoise à la Ville :
  - ZD n° 255 (ex ZD n° 96) pour 215 m<sup>2</sup>
  - ZD n° 256 (ex ZD n° 96) pour 358 m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (29 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

- Décide de modifier la délibération du 27 mars 2007 et d'autoriser ces échanges de parcelles entre la Ville et le Syndicat Mixte du Parc d'Activité Départemental du Pays de l'Huisne Sarthoise (ou tout autre organisme se substituant),
- Prend acte que :
  - Ces échanges seront effectués sans soulte, conformément au terme de la délibération du 27 mars 2007,
  - Les parcelles concernées par ces échanges sont les suivantes :
    - Parcelles cédée par la Ville au Syndicat Mixte du Parc d'Activités Départemental du Pays de l'Huisne Sarthoise :
      - ZD n° 243 (ex ZD n° 126) pour 68 m<sup>2</sup>
    - Parcelles cédées par le Syndicat Mixte du Parc d'Activités Départemental du Pays de l'Huisne Sarthoise à la Ville :
      - ZD n° 255 (ex ZD n° 96) pour 215 m<sup>2</sup>
      - ZD n° 256 (ex ZD n° 96) pour 358 m<sup>2</sup>
    - Le reste de la délibération du 27 mars 2007 reste inchangée (modalités financières, frais d'acte notarié...)
  - Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer l'acte notarié qui en découlera ainsi qu'à effectuer toute(s) démarche(s), signer tout document et régler toute(s) facture(s) permettant de mener à bien cette opération.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**